

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg  
du lundi 25 septembre 2023 à 10 heures  
en salle des Conseils du Centre administratif  
Convoqué par courrier en date du 19 septembre 2023

## Compte-rendu sommaire

**Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg** (a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI à compter du point 27 jusqu'au point 42 inclus)

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY (a donné procuration à Véronique BERTHOLLE à compter du point 27), Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI (a donné procuration à Alain JUND à compter du point 25), Alexandre FELTZ (a donné procuration à Floriane VARIERAS à compter du point 1), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE (a donné procuration à Guillaume LIBSIG du point 3 au point 5 inclus), Hervé POLESI (a donné procuration à Antoine NEUMANN à compter du point 25), Christelle WIEDER (absente en début de séance, a donné procuration à Guillaume LIBSIG jusqu'au point 1 exclus), Owusu TUFUOR, Soraya OULDJI (a donné procuration à Owusu TUFUOR à compter du point 11), Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Guillaume LIBSIG à compter du point 6), Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU (a donné procuration à Joël STEFFEN jusqu'au point 1 inclus, puis à Pierre OZENNE à compter du point 5), Aurélien BONNAREL (a donné procuration à Joris CASTIGLIONE pour le point 3), Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Céline GEISSMANN (a donné procuration à Catherine TRAUTMANN à compter du point 28), Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Etienne GONDREXON à compter du point 28), Jonathan HERRY (a donné procuration à Aurélie KOSMAN à compter du point 22), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN à compter du point 8b), Alain JUND, Christel KOHLER (a donné procuration à Nicolas MATT pour les points 6, 7 et à compter du point 74), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Dominique MASTELLI (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT à compter du point 6), Nicolas MATT, Jamila MAYIMA (a donné procuration à Pierre JAKUBOWICZ à compter du point 6), Isabelle MEYER, Germain MIGNOT (a donné procuration à Yasmina CHADLI à compter du point 8), Antoine NEUMANN, Carmen PAOLONE, Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Elsa SCHALCK, Patrice SCHOEPFF (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR à compter du point 60), Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Caroline ZORN (a donné procuration à Carmen PAOLONE à compter du point 38).

**Etaient absents-es et excusés-es :**

Mmes et MM. les Adjoints-es :

Nadia ZOURGUI (a donné procuration à Lucette TISSERAND)

Mmes et MM. les Conseillers-es :

Salem DRICI (a donné procuration à Benjamin SOULET), Pascal MANGIN (a donné procuration à Elsa SCHALCK), Jean-Philippe MAURER (a donné procuration à Isabelle MEYER), Serge OEHLER, Gabrielle ROSNER-BLOCH (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER), Françoise SCHAETZEL (a donné procuration à Marie-Dominique DREYSSE), Jean WERLEN (a donné procuration à Christian BRASSAC),

**Secrétaire de séance : Mme Aurélie KOSMAN**

Au vu de l'appel nominal effectué par Mme Aurélie KOSMAN le quorum est atteint.

Service des assemblées  
Secrétariat général

Compte tenu de l'actualité, l'ajout à l'ordre du jour initial d'un projet de délibération « Aide d'urgence en faveur des populations sinistrées de Libye. » a été proposé. De plus deux motions et six questions orales ont été rajoutées à l'ordre du jour.

Lors de la lecture de l'ordre du jour les points 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 23, 24, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 54, 56, 58, 59, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour. Madame la Maire fait part du retrait, sur demande de son auteur M. Jean-Philippe VETTER, de la question orale « PLU et transparence : Pour une communication adaptée aux riverains de la Robertsau ».

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 3, 4, 76, 5, 6, 7, 8, 11, 17, 19, 22, 25, 27, 28, 37, 38, 42, 50, 51, 55, 57, 60, 62, 63 et 73.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN, hormis pour les points 27, 28, 37, 38, 42, pendant lesquels elle a quitté la salle du Conseil et confié la présidence de séance à M. Syamak AGHA BABAEI (en lui donnant procuration).

Des suspensions de séance ont eu lieu :

- de 10h42 à 12h06 : pendant la présentation par M. Patrick WACHSMANN du rapport annuel sur les activités de déontologue de la ville de Strasbourg;
- de 14h53 à 15h40 : pause repas ;
- de 17h06 à 17h07 : lors de l'examen du point 6

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 25 septembre 2023, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 2 octobre 2023 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité ([www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu))

..

**1 Evènements de juin-juillet 2023 - Bilan et perspectives.  
Comment faire ville ensemble ?**

**Prend acte de la Communication et de la tenue des débats**

**2 Déontologue de la ville de Strasbourg. Adhésion au dispositif proposé par le Centre de Gestion.**

Le Conseil, vu l'article 7 de la charte de déontologie annexée au règlement intérieur adopté le 27 juillet 2020 et modifié lors des séances du 14 décembre 2020 et du 20 mars 2023, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, par vote à la majorité d'au moins trois cinquième des voix :

- désigne le collègue des référent·es déontologues des Centres de gestion 67-68-90 comme référent·e déontologue des élus,
- autorise la Maire à signer le projet de convention annexé ainsi que tous les documents et conventions y afférant et avenants de mise à jour qui pourraient être proposés ultérieurement,
- approuve les tarifs de saisine du ou de la référent·e déontologue des élus,
- adopte la charte d'engagement déontologique et éthique des élu·es figurant en annexe de la présente délibération et de la convention d'adhésion signée avec le Centre de gestion.

**Adopté. Pour : 58 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix**

**3 Attribution d'une subvention pour l'aide humanitaire d'urgence aux personnes vivant dans le Haut-Karabagh ou l'ayant fui pour s'établir en République d'Arménie.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Conseil National des Conseils de Coordination des organisations arméniennes de France (CNCCAF), dont le siège social est situé 118 rue de Courcelles, 75017 PARIS, pour son projet d'aide humanitaire à destination des personnes vivant dans le Haut-Karabagh ou qui l'ont quitté pour l'Arménie en raison de la crise humanitaire ;
- décide l'imputation de la dépense de 10 000 € sur les crédits suivants : fonction 041, nature 65748, programme 8051, activité AD06B dont le disponible avant le présent Conseil est de 131 000,00 € ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention y afférent.

**Adopté à l'unanimité des votants**

#### **4 Aide d'urgence pour les populations victimes du tremblement de terre au Maroc.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) une contribution d'un montant de 7 500 € pour abonder le FACECO – aide à la population du Maroc,
  - d'allouer à Cités Unies France une subvention d'un montant de 7 500 € permettant de contribuer au fonds de solidarité pour le Maroc,
  - d'imputer cette dépense de 15 000 € sur la fonction 041 – nature 65731 - programme 8052 – activité AD06C.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention d'attribution y afférente et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des votants**

#### **76 Aide d'urgence en faveur des populations sinistrées en Libye.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) une subvention d'un montant de 15 000 € pour abonder le FACECO – soutien à la population de Libye,
  - d'imputer cette dépense sur la fonction 041 – nature 65731 - programme 8052 – activité AD06C ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention d'attribution y afférente et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des votants**

#### **5 Subventions au titre de la solidarité aide alimentaire**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer les subventions suivantes :

1. Secours Populaire	45 000 €
2. Banque Alimentaire	45 000 €
3. Restos du Cœur	10 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 3, pour un montant total de 100 000 €, sur le compte 65748-fonction 424-service AS10A- programme -8078 qui présente avant le présent Conseil un solde de 119 820 € ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés y afférents et tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

*Mme Jamila MAYIMA précise qu'elle ne prend part au vote.*

***Amendement au projet de délibération :***

**Adopté à l'unanimité des votants**

***Projet de délibération amendé :***

**Adopté à l'unanimité des votants**

***SOLIDARITE EDUCATION ENFANCE SANTE***

**6 Mise en cohérence des différents dispositifs en faveur de l'Enfance :  
Elaboration d'un Projet Educatif Global pour l'Enfance (PEGE).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le Projet éducatif global pour l'enfance / Projet éducatif de territoire 2023-2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;
  - la convention « Charte qualité plan mercredi », telle qu'annexée à la présente délibération ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer le Projet éducatif global pour l'enfance / Projet éducatif de territoire (PEDT) 2023-2026, ainsi que la convention « Charte qualité plan mercredi ».

**Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 14 voix**

**7 Démarche "Ville à hauteur d'enfant" : adoption d'une Charte dans le cadre des orientations municipales en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la Charte « Ville à hauteur d'enfant » et les recommandations proposées en concertation avec les partenaires éducatifs dans le cadre du dispositif « Ville Amie des enfants » et du Projet éducatif global pour l'enfance,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la Charte « Ville à hauteur d'enfant »

et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

***Amendement au projet de délibération :***

**Adopté à l'unanimité des votants**

***Projet de délibération amendé :***

**Adopté à l'unanimité des votants**

**8 Subventions d'investissement aux écoles privées de Strasbourg sous contrat : nouveau cadre des critères et conditions de financement.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - l'attribution des subventions d'investissement aux écoles privées sous contrat implantées sur le territoire de Strasbourg, à hauteur d'un taux maximum selon la nature et l'importance des projets :
    - le financement à hauteur d'un taux maximum de 10 % TTC pour les projets d'ampleur, tels que construction neuve ou extension ou restructuration de locaux existants, plafonné à 250 000 € TTC avec un étalement de la participation sur plusieurs années (avec un plafond annuel de 25 000 € TTC), une clause de non-revoyure durant toute la période de financement et la possibilité de garantie d'emprunt,
    - le financement à hauteur d'un taux maximum de 10 % TTC pour les projets de travaux de rénovation thermique, mise en sécurité et mise en accessibilité et végétalisation des espaces extérieurs et travaux favorisant la mobilité active, plafonné à 50 000 € TTC ;
    - le financement à hauteur d'un taux maximum de 5 % TTC pour les projets divers de travaux (mise aux normes, rénovation, aménagement) et grosse maintenance des locaux scolaires, plafonné à 15 000 € TTC pour les autres types de travaux ci-dessous :
      - création, aménagement de classes et d'activités exclusivement à destination des élèves du primaire,
      - travaux de gros entretien,
      - remplacement des menuiseries,
      - équipements sportifs.
  - l'éligibilité des dossiers aux conditions suivantes :
    - production des statuts, du projet d'établissement et d'une lettre d'intention sur l'objet de la subvention,
    - production d'un plan de financement justifié avec les pièces nécessaires,
    - en cas de construction neuve ou projet d'extension, production d'un projet architectural établi par un architecte et validé par l'administration et les élus, ainsi que les devis concordants,
    - production des comptes des deux années précédentes.
- décide l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget de la ville de Strasbourg :
  - fonction 20, nature 20422, CRB DE01, programme n° 7008, pour les financements

- plafonnés à 50 000 € ou 15 000 € maximum,
- fonction 20, nature 20422, CRB DE01, programme n° 1406 – AP0270 pour les projets d'ampleur plafonnés à 250 000 € maximum avec un étalement sur plusieurs années,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés ou conventions relatives à ces subventions.

**Amendement au projet de délibération :**

<b>Rejeté. Pour : 5 voix – Contre : 38 voix – Abstention : 18 voix</b>
--

**Projet de délibération initial :**

<b>Adopté. Pour : 38 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 17 voix</b>
--

## 9 Subventions de projets éducatifs en faveur des enfants des écoles primaires de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer au titre de la Direction de l'enfance et de l'éducation, les subventions suivantes :

Caisse des écoles	50 000 €
Association des œuvres scolaires	6 400 €
Aroeven	5 000 €
Erckmann Chatrian	1 200 €
Jardin des sciences	29 000 €
Unis-Cité	9 860 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 460 €</b>

- l'imputation de la dépense de 101 460 € sur les crédits inscrits au budget 2023 de la ville de Strasbourg Fonction 284 Nature 65748 DE02C, Programme 8028 dont le montant disponible est de 305 060 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à faire procéder au mandatement des subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

*M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

## 10 Versement de subventions au titre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :



- approuve :
  - l'attribution des subventions suivantes :

Association Lupovino	2 500 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	26 000 €
Garderie-restaurant la Clé des champs – centre de loisir et d'animation éducatifs	2 200 €
Association d'éducation populaire Kammerhoff	2 200 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	2 000 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	6 600 €
Centre social culturel du Neudorf	4 400 €
Organisation populaire des activités de loisir	2 200 €
Association les Disciples	17 000 €
Contact et promotion	14 000 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	12 000 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	4 400 €
ABC HautePierre	3 300 €
AMI HautePierre	2 200 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin	6 600 €
Association du Centre socio culturel de la Montagne Verte	4 400 €
Association Les Merveilles de la Montagne Verte	4 400 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	4 400 €
Association Solidarité culturelle	3 300 €
Association PARENchantement	3 300 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	5 000 €
Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	11 000 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau-Escale	3 300 €
Association Départementale des Francas du Bas-Rhin	4 400 €
Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	3 000 €
Association du centre socio culturel de la Krutenau	4 400 €
Au-delà des ponts	2 000 €

- décide l'imputation de la dépense de 160 500 € sur les crédits inscrits au budget 2023 de la ville de Strasbourg, Fonction 284 Nature 65748 DE02C, Programme 8028, dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 305 060 € ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à faire procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

*M. Hervé POLESI précise qu'il ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

## 11 Programmation du Contrat de ville : dernière étape de soutien aux projets pour l'année 2023 et attribution d'une subvention de fonctionnement à la compagnie Lu<sup>2</sup>.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré,

- décide :
  - d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

<b>ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</b>	<b>2 500 €</b>
Vacances d'avril 2023	1 000 €
Toussaint 2023	1 500 €
<b>ASSOCIATION AZ-SPORT</b>	<b>2 000 €</b>
Fais bouger ton cœur !	
<b>ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE</b>	<b>5 000 €</b>
Ville Vie Vacances Toussaint 2023	2 500 €
Sorties culturelles et de loisirs en famille	2 500 €
<b>ASSOCIATION DES CULTURES MEDITERRANEENNES DU NEUHOF</b>	<b>6 400 €</b>
Ecocité	2 000 €
Accompagnement scolaire vers la réussite	1 500 €
Vacances scolaires: vacances en couleur	1 900 €
Forum des métiers et d'orientation	1 000 €
<b>ASSOCIATION 'LES SONS D'LA RUE'</b>	<b>3 000 €</b>
Soutien aux actions des Sons d'la Rue sur le quartier d'HautePierre	
<b>ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT</b>	<b>2 000 €</b>
Séjour Vosges collégien·nes - avril 2023	
<b>ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA</b>	<b>1 200 €</b>
Apprendre à faire société au collège Vauban de Strasbourg	
<b>ASTU ACTIONS CITOYENNES INTERCULTURELLES</b>	<b>2 000 €</b>
Agir pour prévenir le Burn-Out Parental	
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF</b>	<b>8 000 €</b>
VVV Toussaint 2023 - Défis lecture - Sur les traces d'Harry Potter à Londres	5 000 €
VVV Toussaint - A la découverte de Paris, la ville lumière - service Jeunesse Klebsau - 2023	2 000 €
Cité sport - 2023	1 000 €
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU</b>	<b>2 500 €</b>
VVV Vacances de la Toussaint - Halloween et échange franco-allemand	
<b>COLLEGE JACQUES TWINGER</b>	<b>2 000 €</b>
Être citoyen·ne dans son quartier et au-delà	
<b>COMPAGNIE LU<sup>2</sup></b>	<b>5 000 €</b>
En Communs	

<b>HUMEUR AQUEUSE</b> Atelier de création textile et vestimentaire : quartiers du Neuhof, HautePierre, Elsau, Montagne Verte, Cité des Écrivains (Schiltigheim Bischheim)	<b>8 000 €</b>
<b>LA GAZELLE ROUGE</b> Ateliers artistiques pour femmes	<b>2 000 €</b>
<b>L'EVEIL MEINAU</b> Soutien scolaire Accompagner les habitant·es à la transition écologique - Projet intitulé : éco-gestes pour une mobilisation citoyenne, pour une citoyenneté active/ accompagnement	<b>3 500 €</b> 1 500 € 2 000 €
<b>LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN</b> Petites vacances au Neuhof - Ateliers philosophiques, artistiques et sorties culturelles. Ecoles Reuss, Guynemer et Stockfeld / 2023-2024 Ateliers philosophiques et ateliers arts plastiques en maternelle à l'école Langevin- QPV Cronembourg / 2023-2024 Projet "Eveil culturel et artistique pour les enfants allophones" -- École Ste Aurélie / 2023-2024 Raconte-moi ton quartier	<b>8 000 €</b> 3 000 € 2 000 € 1 000 € 2 000 €
<b>LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO</b> VVV Toussaint 2023	<b>2 000 €</b>
<b>TOUTES NOS HISTOIRES</b> I.C.A.R.N.E	<b>2 000 €</b>
<b>TRANSC3ND</b> Mask'ar'ade - Artefaktory	<b>1 500 €</b>
<b>UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS RHIN</b> Boxe éducative à Ampère 2023/2024 Cours d'initiation à Gymnastique Ampère	<b>2 800 €</b> 2 000 € 800 €
<b>VIVA-SPACH</b> VIVAnim-Spach	<b>2 400 €</b>
<b>WONDER WIZ'ART</b> Labo des Arts L'atelier des Aînés Renc'Art à Port'Land	<b>8 000 €</b> 3 000 € 1 000 € 4 000 €
<b>INTERNATIONAL MEINAU ACADEMIE</b> Projet "TA BI 1 DI" ....Tu as bien dit !	<b>2 000 €</b>
<b>ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN</b> Anim'Ton Quartier (volet 4. Parcours d'engagement et accompagnement vers l'emploi des jeunes majeur·es de 18 à 25 ans)	<b>2 000 €</b>
<b>LIFETIME PROJECTS</b> Spach en Créa : stage de création artistique pour enfants	<b>4 000 €</b>

<b>ARTENREEL</b> Mon Environnement/Récup'Art 3	<b>2 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE</b> ANCV-ANCT - Favoriser le départ en vacances des jeunes des 16-25 ans : découverte d'une capitale européenne	<b>1 500 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **93 300 €** sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012 dont le disponible avant le présent Conseil est de 243 100 € ;
- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture – Mission Développement des Publics**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION LATITUDE 48-44</b> Chants et rythmes du monde	<b>1 500 €</b>
<b>AVLAB</b> Ateliers d'initiations DIY aux machines-outils - numérique du Fablab des Ateliers Éclairés à la Coop	<b>5 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS</b> Actions culturelles au Port Du Rhin 2023-2024 Projet culturel sur l'espace public	<b>15 000 €</b> 7 000 € 8 000 €
<b>COMPAGNIE LU<sup>2</sup></b> (interstices)	<b>5 000 €</b>
<b>LIFETIME PROJECTS</b> Cité Sp'Art du Monde : médiation culturelle et artistique Spach en Créa : stage de création artistique pour enfants	<b>9 000 €</b> 4 000 € 5 000 €
<b>MISTRAL EST</b> VENUS	<b>5 000 €</b>
<b>STIMULTANIA</b> Affaires de Famille Prendre la Parole	<b>5 000 €</b> 3 000 € 2 000 €
<b>COLLEGE DE SOPHIE GERMAIN</b> Prix littéraire à Cronembourg : InCrruptibles	<b>2 000 €</b>
<b>TRANSC3ND</b> Mask'ar'ade - Artefaktory	<b>1 500 €</b>
<b>PLURIELLES</b> Pratique théâtrale sur le QPV Laiterie	<b>2 800 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **51 800 €** sur la ligne suivante : fonction 311, nature 65748, activité CU01G, programme 65, dont le disponible avant le présent Conseil est de 124 527 € ;
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Service Santé Autonomie**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS GRAND EST</b> Yoga Sciences 2023	<b>2 000 €</b>
---	----------------

<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS</b> Projet "J'agis pour ma Santé"	<b>4 000 €</b>
<b>UNIS VERS LE SPORT</b> Déjeuner Sport	<b>7 500 €</b>
<b>ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN</b> Projet Réseau Santé "Du Je au Nous" 2023	<b>6 000 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus représentant la somme de **19 500 €**, sur la ligne suivante : fonction 412, nature 65748, activité AS05D, programme 8006 dont le disponible avant le présent Conseil est de 61 462 € ;
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Service Jeunesse Education Populaire**, les subventions suivantes :

<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE</b> Initiation Street Workout 13-25 ans - JEEP Hautepierre/CSC Hautepierre	<b>1 000 €</b>
---	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 338, nature 65748, activité AS11C, programme 8013 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 019 362 € ;
- d'attribuer au titre de la **Direction Evénements et vie associative**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION 'LES SONS D'LA RUE'</b> Soutien aux actions des Sons d'la Rue sur le quartier d'Hautepierre	<b>3 000 €</b>
---	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 311, nature 65748, activité PC02B, programme 8038 dont le disponible avant le présent Conseil est de 129 476 € ;
- d'attribuer au titre de la **Direction Générale des Services - Mission Droit des Femmes Egalité de Genre**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION LES RICOCHETS</b> RENOUVELLES	<b>3 000 €</b>
---	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 428, nature 65748, activité CRB DF00B, programme 8029 dont le disponible avant le présent Conseil est de 185 930,20 € ;
- d'attribuer au titre de la **Direction du Développement Economique et de l'Attractivité - Service Emploi et Economie Solidaire**, les subventions suivantes :

<b>CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF</b> DACIP Eurométropole de Strasbourg	<b>15 000 €</b>
---	-----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : nature 65748, activité DU05D, programme 8024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 286 327 € ;

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités Santé Jeunesse – Département Développement des Politiques Sociales**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION DES CULTURES MEDITERRANEENNES DU NEUHOF</b> Inclusion numérique	<b>1 500 €</b>
<b>ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG)</b> Activités socio-linguistiques - ARES QPV Spach septembre 2023 - Juin 2024.	<b>2 000 €</b>
<b>SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS</b> Atelier de couture et de création textile, upcycling (recyclage textile)	<b>3 000 €</b>
<b>L'EVEIL MEINAU</b> Français Langue Étrangère (FLE)	<b>1 000 €</b>
<b>DEFIIS DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE L'INSERTION PROFESIONNELLE ET DE L'INGÉNIERIE SOCIALE</b> Projet Clic&Souris Phase II	<b>3 000 €</b>
<b>ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE</b> Apprentissage de la langue française	<b>1 600 €</b>

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **12 100 €**, sur la ligne suivante : fonction 420, nature 65748, programme 8003, activité AS01B dont le disponible avant le présent Conseil est de 232 385 € ;
- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION ALLEZ LES FILLES</b> Pratique de la boxe féminine et séances de prévention protection défense féminine contre les violences faites aux femmes.	<b>5 000 €</b>
<b>NOUVELLE LIGNE</b> Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes des quartiers prioritaires Hautepierre et Cronembourg	<b>2 400 €</b> 1 200 €
Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes du quartier Port du Rhin	1 200 €

- d'imputer les montants ci-dessus représentant la somme de **7 400 €**, sur la ligne suivante : fonction 326, nature 65748, activité SJ03B, programme 8056 dont le disponible avant le présent Conseil est de 8 500 € ;
- d'attribuer au titre de la Direction des territoires, la subvention suivante :

<b>COMPAGNIE LU<sup>2</sup></b> Subvention de fonctionnement	<b>5 000 €</b>
---	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 020, nature 65748, activité DL02D dont le disponible avant le présent Conseil est de 18 000 € ;

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

<b>Adopté à l'unanimité des votants</b>
---

## 12 Stratégie de lutte face à l'isolement des seniors développée par la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- autorise :
  - la Maire ou son·sa représentant·e à procéder au lancement de la consultation pour un dispositif de veille et d'accompagnement social et à signer les conventions relatives, dans la limite budgétaire globale de 270 000 € TTC soit 216 000 € HT,
  - d'allouer les subventions suivantes :

1.	Association Bas-Rhinoise d'aide aux personnes âgées	301 250 €
2.	Association du centre socioculturel de la Meinau	9 000 €
3.	Association d'éducation populaire Kammerhof	6 300 €
4.	Initiatives de la Montagne Verte	1 500 €
5.	Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	2 500 €
6.	Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale	9 000 €
7.	Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	8 000 €
8.	Les amis de mamies gâteaux	4 900 €
9.	Association du centre socio culturel de l'Elsau	4 500 €
10.	Compagnie Pied de Biche(s)	4 900 €
11.	SOS France Victimes 67	25 000 €
12.	Club du troisième âge de l'Orangerie	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>378 850 €</b>

- d'imputer les subventions 1 à 11 d'un montant de 376 850 € sur la ligne AS05L – 420 – prog. 8010 – 65748 dont le disponible avant le présent Conseil est de 376 850 €,
- d'imputer la subvention 12 d'un montant de 2 000 € sur la ligne AS10 – 424 – prog. 7002 – 20421 dont le disponible avant le présent Conseil est de 332 750 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions afférentes aux subventions ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention relative aux CLIC avec la Collectivité européenne d'Alsace.

*MM. Nicolas MATT, Hervé POLESI et Owusu TUFUOR précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**13 Attribution de subventions au titre de la lutte contre l'exclusion.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
- d'allouer les subventions suivantes :

1.	Accueil Sans Frontières 67	172 569 €
2.	Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation - Etablissement GALA (ARSEA-GALA)	22 819 €
3.	SOS Femmes Solidarité	59 664 €
4.	Fédération de Charité Caritas	277 556 €
5.	Home Protestant	94 397 €
6.	Club de Jeunes l'Etage	284 430 €
7.	Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation - Etablissement GALA (ARSEA-GALA)	32 000 €
8.	Le Refuge	8 000 €
9.	Entraide Le Relais	151 457 €
10.	Ordre de Malte France	2 000 €
11.	Société nationale de chemins de fer Mobilités	23 500 €
12.	Association Antenne mouvement d'accueil, d'information et de soutien	4 000 €
13.	Aumônerie universitaire catholique Centre Bernanos	9 000 €
14.	Centre Social protestant	3 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 5, pour un montant total de 627 005 €, sur le compte 65748 - fonction 424 - service AS10A - programme - 8131 qui présente avant le présent Conseil un solde de 671 761 €,
  - d'imputer les subventions 6 à 8, pour un montant total de 324 430 €, sur le compte 65748 - fonction 424 - service AS10A- programme - 8078 qui présente avant le présent Conseil un solde de 444 250 €,
  - d'imputer la subvention 9, pour un montant total de 151 457 €, sur le compte 65748 - fonction 424 -service AS00E - programme - 8119 qui présente avant le présent Conseil un solde de 151 457 €,
  - d'imputer les subventions 10 à 12, pour un montant total de 29 500 €, sur le compte 65748 - fonction 424 - service AS10C - programme - 8108 qui présente avant le présent Conseil un solde de 190 000 €,
  - d'imputer les subventions 13 à 14, pour un montant total de 12 000 €, sur le compte 20421 - fonction 7002 - service AS10424, dont le solde disponible avant le présent Conseil est de 344 750 €.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés y afférents et tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

*Mme Véronique BERTHOLLE et M. Owusu TUFUOR précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**



#### **14 Contribution de la ville de Strasbourg au Fonds de Solidarité pour le Logement.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - d'allouer à la Caisse d'Allocations Familiales, une contribution de 40 000 € destinée au Fonds de Solidarité pour le Logement,
  - d'imputer cette dépense sur le compte AS10B – 410 – prog. 8002 – 657382 de 40 000 € ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention y afférente.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **15 Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance signé par la Collectivité européenne d'Alsace avec l'Etat et l'Agence régionale de santé : reconduction de moyens au bénéfice de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention entre la Ville et la Collectivité européenne d'Alsace, telle qu'annexée à la présente délibération
- décide d'imputer la recette de cette enveloppe d'un montant de 350 000 € au compte AS00B – 420 – 7473,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les documents y afférents.

*M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

#### **16 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et d'éducation populaire.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

Association du centre social et culturel de la Meinau	97 000 €
Association d'Education Populaire Kammerhof	39 000 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	115 000 €
Association du centre social et culturel LUPOVINO	19 000 €
Association du centre social et culturel du Fossé des Treize	163 000 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	62 819 €

Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	12 000 €
Association PAR ENchantment	25 000 €
Association du centre social et culturel de Koenigshoffen - Joie et Santé Koenigshoffen	42 000 €
Association du centre social et culturel l'Escale	113 000 €
Association du centre social et culturel de Cronembourg - Victor Schœlcher	100 000 €
Association du centre social et culturel de HautePierre - Le Galet	68 000 €
Association du centre social et culturel du Neudorf	82 000 €
Association du centre social et culturel du Cardek	55 000 €
Association du centre social et culturel de l'ARES	103 500 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	78 000 €
Association La clé des champs	38 000 €
Association Comité Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin (CDAFAL)	74 580 €
Association Les Disciples	5 000 €
Association Animation Médiation Insertion	4 000 €
Association ASPTT	5 000 €
Association des Travailleurs Maghrébins de France	5 000 €
Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin	148 620 €
Association La Croisée des Chemins, association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	11 000 €
Association populaire familiale et syndicale du Neudorf centre	15 000 €
SINE (Strasbourg Initiation Nature Environnement)	4 570 €
Scouts et Guides de France	16 000 €
Club Sportif de HautePierre (CSH)	5 000 €
Association LifeTime Projects	20 000 €
Association Culturelle des Merveilles de la Montagne Verte	5 000 €
Eclaireuses Eclaireurs De France (EEDF)	3 000 €
Total	1 534 089 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 1 534 089 € au compte AS11C – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2023 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 569 362 € ;
- d'allouer les subventions d'équipement et d'investissement suivantes :

Association du centre social et culturel du Fossé des Treize	17 965 €
SINE (Strasbourg initiation nature environnement)	5 000 €
Scouts et Guides de France	3 954 €
Association Animation Médiation Insertion	2 550 €

Association du centre social et culturel l'Escale	12 600 €
Association du centre social et culturel du Neudorf	12 770 €
Horizome	7 500 €
<b>Total</b>	<b>62 339 €</b>

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 62 339 € au compte AS00 – 420 – 20421 prog.57017 au titre du BP 2023 dont le disponible avant le présent Conseil est de 178 961 € ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la délibération.

*MM. Hervé POLESI et Owusu TUFUOR précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

### **17 Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer les subventions suivantes :

1. Chambre régionale du surendettement social – CRESUS	20 000 €
2. L'Accorderie de Strasbourg et Eurométropole	3 000 €
3. Recherches et études systémiques sur les communications institutionnelles et familiales - RESCIF	20 000 €
4. SOS France victimes 67	10 000 €
5. Culture & Hôpital	7 000 €
6. Maison des Adolescents	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>

- d'imputer les subventions 1 et 2 d'un montant de 23 000 € au compte AS01B - 420– 65748 - prog. 8003, dont le disponible avant le présent Conseil est de 232 385 €,
- d'imputer les subventions 3, 4 et 6 d'un montant de 60 000 € au compte AS11B – 65748 – 338 – prog. 8079, dont le disponible avant le présent Conseil est de 83 000 €,
- d'imputer la subvention 5 d'un montant de 7 000 € au compte AS05D – 65748 – 412 – prog. 8006, dont le disponible avant le présent Conseil est de 61 462 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions y afférentes.

*M. Alexandre FELTZ précise qu'il ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des votants</b>
---

**18 Association Lianes : attribution d'une subvention.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation d'une subvention de 9 500 € à l'association LIANES, montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 Prog 8114 EN03 D,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'arrêté correspondant.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**AFFAIRES GENERALES**

**19 Rapport d'activité de la ville de Strasbourg pour l'année 2022 - communication.**

**Communiqué**

**20 Commission municipale "Finances et budget municipal" : évolution de sa composition.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité, de procéder à la désignation des nouveaux membres de la Commission « Finances et budget municipal » par vote au scrutin public,
- approuve la modification de la composition de cette commission, fixée comme suit :
  - un président : M. Jean-Philippe MAURER
  - une co-présidente : Mme Christelle WIEDER
  - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

Titulaires	Suppléants
Mme Nadia ZOURGUI	Mme Caroline ZORN
M. Syamak AGHA BABAEI	M. Antoine DUBOIS
Mme Hülliya TURAN	Mme Anne MISTLER
Mme Caroline BARRIERE	Mme Catherine TRAUTMANN
M. Pierre JAKUBOWICZ	Mme Christel KOHLER

*M. Joris CASTIGLIONE précise que les membres du groupe politique « Pour la justice sociale et l'écologie populaire » s'abstiennent.*

**Adopté en début de séance**

**21 Commission d'appel d'offres et commission de concession : évolution de leur composition.**

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article

L.1411-5, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité, de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession, par vote au scrutin public,
- approuve la modification de la composition de la **commission d'appel d'offres** et de la composition de la **commission de concession**, fixée comme suit :
  - un président : M. Christian BRASSAC
  - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

Titulaires	Suppléants
M. Marc HOFFSESS	Mme Sophie PARISOT
Mme Carole ZIELINSKI	Mme Kadhija BEN ANNOU
M. Joris CASTIGLIONE	Mme Soraya OULDJI
Mme Catherine TRAUTMANN	Mme Céline GEISSMANN
M. Pierre JAKUBOWICZ	Mme Rebecca BREITMAN

*M. Joris CASTIGLIONE précise que les membres du groupe politique « Pour la justice sociale et l'écologie populaire » s'abstiennent.*

**Adopté en début de séance**

## 22 Création d'une commission "Démocratie Participative".

Le Conseil, vu l'article L 2121-21 du CCGT, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la création d'une Commission « Démocratie Participative » selon les modalités exposées dans le rapport.
- approuve la composition de cette commission, fixée comme suit :
  - une présidente de droit : Mme la Maire de Strasbourg,
  - 5 membres :
    - Mme Soraya OULDJI,
    - Mme Céline GEISSMANN,
    - M. Pierre JAKUBOWICZ,
    - Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH,
    - Mme Yasmina CHADLI.

*3<sup>ème</sup> amendement au projet de délibération (les autres amendements ayant été retirés par son auteure) :*

**Rejeté. Pour : 13 voix – Contre : 44 voix – Abstention : 1 voix**

*Projet de délibération initial :*

**Adopté à l'unanimité des votants**

### 23 Actualisation des désignations de représentant·es de la ville de Strasbourg au sein de divers organismes et établissements scolaires.

Le Conseil, vu les articles L2121-21, L2121-33 et L2541-8 du Code général des collectivités territoriales, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'actualisation de la désignation des représentant·es de la ville de Strasbourg au sein des organismes ci-après :

#### COMMISSION PARITAIRE Ville/Eurométropole de Strasbourg, chargée des rapports financiers entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg – 6 membres :

M. Syamak AGHA BABAEI
Mme Marie-Dominique DREYSSE
Mme Floriane VARIERAS
M. Nicolas MATT
Mme Caroline BARRIERE
M. Christian BRASSAC

#### COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE MONDIAL

5 membres titulaires et 5 membres suppléants :

Titulaires	Suppléants
Mme Jeanne BARSEGHIAN	Mme Sophie DUPRESSOIR
Mme Anne MISTLER	M. Pierre OZENNE
Mme Suzanne BROLLY	M. Joël STEFFEN
M. Pascal MANGIN	M. Salem DRICI
M. Pierre JAKUBOWICZ	Mme Rebecca BREITMAN

#### CONSEILS D'ECOLES :

- Ecole maternelle NIEDERAU - un représentant : M. Pierre JAKUBOWICZ
- Ecole élémentaire NIEDERAU - un représentant : M. Pierre JAKUBOWICZ

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 24 Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit municipal : désignation des représentants de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, désigne :

- M. Antoine DUBOIS
- M. Christian BRASSAC
- Mme Christelle WIEDER

comme représentant·es de la ville de Strasbourg au sein du Conseil d'Orientation et de

Surveillance de la Caisse de Crédit municipal pour une nouvelle période de trois ans, à savoir du 26 juillet 2023 au 25 juillet 2026.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**25 Modification des statuts de la société publique locale des Deux-Rives : suppression du Comité de contrôle analogue et mise en place du Comité technique.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu le projet de modification des statuts de la SPL des Deux-Rives, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications statutaires de la SPL des Deux-Rives (suppression du Comité de contrôle analogue, toilettage et extension de l'objet social) selon le projet de modification de statut annexé,
- autorise le·la représentant·e de la ville de Strasbourg à l'Assemblée générale de la SPL à approuver cette modification statutaire, lors du vote de l'Assemblée générale convoquée à cet effet.

*Mme la Maire rappelle que tous les administrateurs ainsi que les membres du Comité de contrôle analogue ne prennent part au vote.*

*Mme Jamila MAYIMA précise qu'elle ne prend pas part au vote.*

**Adopté. Pour : 30 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 11 voix**

**26 Déplacements professionnels : approbation d'une convention transactionnelle avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et l'entreprise suivante, au moyen de la convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
  - l'imputation des dépenses relatives à cette transaction sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

<b>Prestataire</b>	<b>Objet de la convention transactionnelle</b>	<b>Somme à verser par la ville de Strasbourg</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
UGAP	Fourniture de prestations d'agence de voyage et de services associés	26 545,73€ TTC	020-6251-RH011

- la conclusion de la convention transactionnelle jointe à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et ladite entreprise,

- l'engagement des parties à la présente convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L.2131-10 du Code général des collectivités territoriales,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter la convention transactionnelle jointe à la délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **27 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.**

Le Conseil, vu les articles L. 313-1 et L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, approuve les suppressions et créations d'emplois présentées en annexe.

**Adopté. Pour : 41 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 13 voix**

## **28 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, de fournitures et de services.**

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023. Au-delà des marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif, la présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg en procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) et en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 000 € HT (travaux).

*M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend pas part au débat.*

**Communiqué**

## **29 Marchés publics et avenants.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

### **1. Autorisation de signature de marchés**

- autorise la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :



N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
23VDS0070	Travaux de mise en place d'un bâtiment modulaire sur le site du groupe scolaire Stoskopf LOT n°3 Déplacement des modulaires'	2 mois	II VINCI Concepts Modulaires	350 000	22/06/2023
20230724VDS	Marché subséquent relatif à l'accord-cadre pour des travaux tout corps d'état sur la remise en état de l'école élémentaire Marguerite Perey suite à incendie	4 mois	SPIE BATIGNOLLES EST SAS	368 744,38	07/08/2023

## 2. Avenants

- approuve la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y étant relatifs.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## 30 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le principe du règlement amiable du différend entre la ville de Strasbourg et les entreprises suivantes, au moyen de conventions transactionnelles portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
  - l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
OZE ARCHITECTURE	marché 2019/548 concernant la mission	2 400 € HT, soit 2 880 € TTC	AP0249 Prg1318 CP 41

	de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'enveloppe et la mise en sécurité et en accessibilité de l'école maternelle de la Meinau à Strasbourg		2313
GROUPE PROJEX	marché 2019/548 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'enveloppe et la mise en sécurité et en accessibilité de l'école maternelle de la Meinau à Strasbourg	18 000 € HT, soit 21 600 € TTC	AP0249 Prg1318 CP 41 2313
C2Bi	marché 2019/548 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'enveloppe et la mise en sécurité et en accessibilité de l'école maternelle de la Meinau à Strasbourg	2 500 € HT, soit 3 000 € TTC	AP0249 Prg1318 CP 41 2313
BOIS 2 BOO	marché cadre n°2018/520 – travaux de fabrication en usine et de mise en œuvre sur chantier de bâtiments modulaires en ossature bois pour la création de salles de classes maternelles et élémentaires sur le territoire de la ville de Strasbourg	66 130,88 € HT, soit 79 357,06 € TTC	AP0249 Prg1318 CP 41 2313

- la conclusion des conventions transactionnelles jointes à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,
- l'engagement des parties aux présentes conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article

L 2131-10 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter les conventions transactionnelles jointes à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **31 Adhésion à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - l'adhésion à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH),
  - le recours au RESAH pour divers achats,
- décide l'imputation de la dépense pour la ville de Strasbourg sur les activités LO01A, fonction 020, nature 6281,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à signer le bulletin d'adhésion au RESAH, joint en annexe à la présente délibération, et à régler la cotisation annuelle,
  - à passer commande auprès du RESAH et à signer les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres spécifiques conclus par le RESAH et prendre toutes les décisions y relatives,
  - à utiliser les crédits nécessaires prévus au budget.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **32 Groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres pour la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - 1) la conclusion, après procédure d'appel d'offres, des accords-cadres avec émission de bons de commande et passation de marchés subséquents avec maximum d'une durée fixée à une période de :
    - mission 1 : 2 ans renouvelables 2 fois 1 an,
    - mission 2 : 2 ans renouvelables 2 fois 1 an,
    - mission 3 : 2 ans renouvelables 2 fois 1 an,

Les accords-cadres susvisés sont passés avec des maximums pour la Ville de :

Montant maximum	Période initiale de 2 ans	Période supplémentaire de 1 an	Période supplémentaire de 1 an
Mission 1	500 000 € HT	250 000 € HT	250 000 € HT
Mission 2	400 000 € HT	200 000 € HT	200 000 € HT
Mission 3	1 000 000 € HT	500 000 € HT	500 000 € HT

Les accords-cadres susvisés sont passés avec des maximums pour l'OND de :

Montant maximum	Période initiale de 2 ans	Période supplémentaire de 1 an	Période supplémentaire de 1 an
Mission 1	200 000 € HT	100 000 € HT	100 000 € HT
Mission 2	100 000 € HT	50 000 € HT	50 000 € HT
Mission 3	200 000 € HT	100 000 € HT	100 000 € HT

- 2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame, dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur,
- 3) la convention de groupement de commandes portera sur la passation d'accords-cadres pour :

1° Missions d'études géotechniques	Accord-cadre avec émission de bons de commande
2° Etudes de maîtrise d'œuvre portant sur des travaux d'installations techniques	Accord-cadre avec passation de marchés subséquents
3° Travaux de créations de sous-stations de chauffage urbain	Accord-cadre avec passation de marchés subséquents

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, telle qu'annexée à la présente délibération,
  - à signer et exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville de Strasbourg,
- autorise l'administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ou son·sa représentant·e :
  - à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, telle qu'annexée à la présente délibération,
  - à signer et exécuter les accords-cadres et marchés résultant du groupement de commandes pour ce qui concerne la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 33 Soutien de la ville de Strasbourg aux actions inscrites au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance et de la radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPD-R).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve dans le cadre du CISPD-R l'attribution des subventions suivantes :

<b>Associations et actions</b>	<b>2023</b>
<b>ASSOCIATION REGIONALE SPECIALISEE EDUCATION ANIMATION - ARSEA</b> « Centre de Prise en Charge des Auteurs »	4 000 €
<b>Actions ne relevant pas d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens</b>	
<b>DES LARMES AU SOURIRE</b> « Commémoration des attentats de Strasbourg et concerts hommages suite à l'attentat du 11 décembre 2018 »	15 000 €
<b>SENRIQUE</b> « Sensibilisation des étudiants au consentement »	1 915 €
<b>Total des subventions proposées</b>	<b>20 915 €</b>

- décide d'imputer la dépense correspondante, soit 20 915 € sur l'activité AT02A, nature 6574 – fonction 110, dont le montant disponible est de 20 915 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions et arrêtés relatifs à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### 34 Attribution de subventions au titre des missions Droit des femmes et égalité de genre et lutte contre les discriminations.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer les subventions suivantes :

1. Radio Judaïca – association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive	20 000 €
2. Coordination Alsacienne de l'Immigration Maghrébine	4 000 €
3. SenRisque	2 500 €
4. Sturm Production	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 500 €</b>

- d'imputer les subventions 1 et 2 d'un montant de 24 000 € au compte ASOOF – 65748– 40 – prog. 8031, dont le disponible avant le présent Conseil est de 108 000,00 €,
  - d'imputer les subventions 3 et 4 d'un montant de 7 500 € au compte DFOOB – 65748– 524 – prog. 8029, dont le disponible avant le présent Conseil est de 185 930,20 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions y afférentes.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**35 Avis de la ville de Strasbourg concernant l'acquisition par la paroisse protestante de Saint-Pierre-le-Vieux de deux appartements.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'acquisition par la paroisse protestante Saint Pierre le Vieux, 67000 Strasbourg, ayant son siège à Strasbourg, 8 Place Saint Pierre le Vieux, de deux appartements avec deux emplacements de parking liés.

Ces deux appartements sont situés dans un ensemble immobilier en construction, dénommé « La Cour d'Adèle », allée Adèle Klein, quartier Coop à STRASBOURG (Bas-Rhin), cadastré section HZ N°680/153 pour 9a 60 ca :

- le lot 115 - « B 51 », soit un appartement T4 de 92 m<sup>2</sup>, et les 37/1.000° des parties communes générales,
- le lot 116 – « B 52 », soit un appartement T3 de 74 m<sup>2</sup>, et les 29/1.000° des parties communes générales.

Le montant de cette acquisition est financé par le prix de la vente à l'archevêché d'un ensemble immobilier sis 10, rue Kageneck en 2021.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

***CULTURE ET SPORT***

**36 Strasbourg Capitale mondiale du livre 2024 : convention de partenariat avec la société SNCF Gares & Connexions pour la période du 15 avril au 17 juillet 2024.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le principe du partenariat engageant la Ville en vue de l'exposition de visuels sur la verrière de la gare SNCF de Strasbourg pour l'inauguration de l'année de labellisation Strasbourg Capitale mondiale du livre 2024 impliquant une participation financière de 65 000 € HT, soit 78 000 € TTC, tel qu'exposé dans le projet en annexe à

la présente délibération ;

- inscrit :
  - pour 2023, la dépense sur la ligne budgétaire CU00E 6228 pour le premier versement : 32 500 € HT, soit 39 000 € TTC ;
  - pour 2024, la dépense sur la ligne budgétaire CU00E 6228 pour le second versement : 32 500 € HT, soit 39 000 € TTC ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer le projet de convention de partenariat en annexe à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**37 Strasbourg Capitale mondiale du livre 2024 : commande d'une œuvre d'art sur la place du Château pour la période estivale.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le principe d'une commande artistique, auprès d'un créateur ou d'une créatrice des arts visuels ou d'un groupement de créateurs ou de créatrices de niveau national et international, ayant pour objet la création d'une œuvre d'art pour la place du Château, dans le cadre de l'année de labellisation Strasbourg capitale mondiale du livre UNESCO, pour la période estivale 2024 ;
- décide l'imputation de la dépense de 300 000 € HT, qui sera répartie sur les exercices 2023 et 2024, en dépenses de fonctionnement sur la ligne 311/ 6228/CU00E ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à prendre toutes les décisions y relatives,
  - à signer et à notifier au créateur ou à la créatrice ou au groupement de créateurs ou de créatrices le marché de commande artistique et à signer et exécuter tous les actes en résultant,
  - à solliciter les subventions ou mécénats y afférents et à signer tous les actes en résultant.

**Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 12 voix**

**38 Livre et illustration : mise en place de dispositifs d'aide à la recherche et à la création au bénéfice des auteurs et autrices du territoire.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la mise en place de seize bourses d'aide à la création en matière de livre et d'illustration pour un montant de 77 000 €, ainsi que leurs modalités d'attribution telles que présentées en annexe,
  - la prise en charge par la Ville d'une année d'adhésion à Central Vapeur Pro au profit

- des lauréat·es des bourses, pour un montant de 2 500 €,
- une enveloppe dédiée de 7 500 € pour la communication, l'organisation et la prise en charge des jurys.

La désignation des lauréat·es de ces bourses ainsi que du montant qui leur sera alloué feront l'objet d'une délibération spécifique.

- décide l'imputation des dépenses correspondantes aux propositions ci-dessus sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 311 – nature 65131 du budget 2023 pour les bourses et sous AU10F – fonction 311 – chapitre 011 pour les adhésions.

***Amendement au projet de délibération :***

**Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 45 voix – Abstention : 0 voix**

***Projet de délibération initial :***

**Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix**

**39 Attribution de subventions à des associations du champ du spectacle vivant dans le cadre du dispositif de soutien "aides à la création 2023".**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

Atash	4 600 €
L'Imaginarium	10 000 €
Tectonique	10 000 €
Zakoté	5 000 €
La Cobija	5 000 €
Note Commune	5 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 39 600 €.

- décide d'imputer ce montant de 39 600 € sur les crédits ouverts sur la fonction 311, nature 65748, activité AU10C du budget 2023 programme 8015 dont le disponible avant le présent Conseil est de 875 808 €;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**40 Attribution des prix de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés de la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), promotion 2023.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :



- approuve l'attribution en 2023 des trois prix de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés de la HEAR suivants :
  - « prix Art - Ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 €, à Azadeh Cohen-Mercury,
  - « prix Communication - Ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 €, à Axel Alousque – Communication graphique,
  - « prix Musique - Ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 € à Kotoko Matsuda – piano ;
- décide l'imputation de la dépense liée aux trois prix de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés de la HEAR, soit 3 000 € au budget 2023, CRB AU10 – Activité budgétaire AU10F – fonction 311 – nature 65131 dont le disponible avant le présent Conseil est de 3 000 € ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à procéder au versement des prix proposés.

*Mme la Maire précise que les membres administrateurs de la HEAR ne prennent pas part au vote.*

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

#### **41 Sollicitation du fonds de concours métropolitain pour le Théâtre Actuel et Public de Strasbourg ("le TAPS") au titre de l'année 2023.**

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-7 (I) et L. 5215-26, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- sollicite un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « Le TAPS » (Théâtre Actuel et Public de Strasbourg) à hauteur de 80 000 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte relatif à cette demande.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **42 Dénomination des rues et des écoles.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, décide :

- de dénommer les voies et espaces publics suivants :

<b>Chemin de la Livèche</b>	Le chemin entre les futurs jardins familiaux, situé entre la rue Louis Neel et la route de Mittelhausbergen à Cronembourg nord.
-----------------------------	---

<b>1. Rue Alice Agnès GAGNIEU</b> <b>2. Rue Lise MEITNER</b> <b>3. Rue Maria CUNITZ</b>	Les rues correspondant à un tronçon de l'ancienne rue Képler sur un nouveau tracé en U, avec trois voies, à Cronembourg nord.
<b>Promenade Céleste ALBARET</b>	La voie verte, située entre la route d'Oberhausbergen et la route Marcel Proust à HautePierre.
<b>1. Allée Maria VERONE</b> <b>2. Allée Marguerite DURAND</b> <b>3. Allée Jo COX</b> <b>4. Allée Auguste BEBEL</b>	Les quatre nouvelles allées, le long du quai Starlette, créées dans le cadre du projet urbain de la ZAC Deux-Rives.
<b>Promenade Marcelle CAHN</b> <b>Allée Emilie GROSS</b>	Les deux nouvelles voies vertes, créées entre la route de Wasselonne et l'avenue François Mitterrand.

- de renommer l'école suivante :

<b>Ecole Jean Mentelin</b>	L'école située 14 rue Jean Mentelin à Koenigshoffen.
----------------------------	--

**Adopté à l'unanimité des votants**

#### **43 Rénovation du Musée zoologique : actions et conventions de mécénat.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve dans le cadre de la rénovation du Musée zoologique :
  - la signature de trois conventions annuelles de mécénat (2023, 2024 et 2025) avec Strasbourg Electricité Réseaux (la convention 2023, qui servira de modèle pour les conventions 2024 et 2025, est jointe en annexe) ;
  - la signature de deux conventions de mécénat avec Mutest et Stradim pour 2023, jointes en annexe ;

Le soutien financier alloué par avec Strasbourg Electricité Réseaux sera versé selon l'échéancier suivant : 33 000 € en 2023, 33 000 € en 2024, 34 000 € en 2025.

Les soutiens financiers alloués par Mutest et Stradim seront versés en 2023 à hauteur de 50 000 € pour chacune des entreprises mécènes.

- le don de 90 000 \$ (soit environ 81 929,90 €\*) attribué à la ville de Strasbourg par la Timken Foundation of Canton, financeur privé, pour le projet de travaux d'installation des vitrines de la salle « Gorille » et de la salle « Blaschka » du Musée zoologique qui sera réalisé par l'Université de Strasbourg, maître d'ouvrage des travaux de rénovation du Musée zoologique, notamment pour le lot « scénographie »,
- le versement à l'Université de Strasbourg du montant en euros perçu par la ville de Strasbourg au titre du don de la Timken Foundation of Canton, déduction faite des éventuels frais de change ;

- inscrit :
  - la recette sur la ligne budgétaire 01-10251-9161-AU12 pour le don de la Timken Foundation of Canton,
  - la dépense sur la ligne budgétaire 314-204182-1175-AU12 – AP0209 pour le versement à l’Université ;
- autorise
  - la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou convention relatif à ces actions de mécénat,
  - la Maire ou son·sa représentant·e à signer un avenant à la convention financière du 26 juillet 2016 actant le versement du don de la Timken Foundation of Canton à l’Université de Strasbourg.

*M. Nicolas MATT précise qu’il ne prend pas part au vote.*

**Adopté à l’unanimité des suffrages exprimés en début de séance**

**44 Convention financière entre la ville de Strasbourg et la Fondation de l’Œuvre Notre-Dame : subvention annuelle versée par la collectivité.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d’une subvention à hauteur de 200 000 euros à la Fondation de l’Œuvre Notre-Dame pour l’exercice 2023,
- décide :
  - l’imputation de la dépense de 200 000 euros sur la ligne HP05A 65738 du budget de la Ville,
  - l’imputation de la recette de 200 000 euros sur la ligne HP05A 74741 du budget de l’Œuvre Notre-Dame,
- autorise :
  - la Maire, administratrice de l’Œuvre Notre-Dame, à signer la convention au titre de l’OND ;
  - le Premier adjoint à la Maire à signer la convention au titre de la ville de Strasbourg.

**Adopté à l’unanimité en début de séance**

**45 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Association Ramène ta Fleur	3 000 €
Association Acrociation	2 000 €

Association Maison des Associations de Strasbourg	95 000 €
La Maison Citoyenne	1 000 €

Les crédits nécessaires pour le mandatement de ces subventions pour projet, soit 101 000 €, sont disponibles sur le compte : "fonction : 311, nature : 65748, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 109 976 €,

Alsace Mouvement Associatif	5 000 €
-----------------------------	---------

Les crédits nécessaires pour le mandatement de cette subvention pour fonctionnement, soit 5 000 €, sont disponibles sur le compte : "fonction : 311, nature : 65748, programme 8129, activité : PC02G" dont le disponible avant le présent Conseil est de 65 970 €,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

*Mme la Maire rappelle que les membres administrateurs de la Maison des associations ne prennent pas part au vote.*

*Mme Céline GEISSMANN précise qu'elle ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

#### **46 Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Université de Strasbourg - MISHA (Maison interuniversitaire des sciences de l'homme).**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de convention à conclure entre la Ville et l'Université de Strasbourg, relatif à la numérisation et au traitement par reconnaissance automatique de caractère du fichier domiciliaire, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autorise la Maire ou sa·son représentant·e à signer cette convention et à adopter tous les actes et avenants nécessaires à son exécution.

*Mme Floriane VARIERAS et M. Nicolas MATT précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

#### **47 Observatoire actif du sport : programme d'études et de recherches 2023-2024 avec l'Université de Strasbourg.**

Le Conseil, vu la délibération du Conseil municipal du 21 juin 2021 portant création d'un observatoire actif du sport – partenariat avec l'Université de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - la convention spécifique annuelle 2023-2024 jointe en annexe à la présente

- délibération, relative au programme d'études et de recherches, et aux modalités de leur mise en œuvre,
- l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Unistra pour en permettre la réalisation,
  - décide l'imputation des dépenses sur le compte 415 – 65738 – 8116 – SJ03N du budget primitif 2023 dont le disponible budgétaire avant le présent Conseil est de 10 000 €,
  - autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention et tout autre document relatif à ces opérations.

*M. Nicolas MATT précise ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**48 SAS Etoile Noire, Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS et Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH) : conclusion de conventions d'actions sociales pour la saison sportive 2023-2024.**

Le Conseil, vu les documents administratifs et financiers que sont les bilans et comptes de résultat des deux exercices clos, le budget prévisionnel de l'année sportive 2023-2024, le rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales l'année sportive précédente, le document prévisionnel précisant l'utilisation prévue des subventions demandées consultable au service Vie sportive, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - les conventions d'actions sociales 2023-2024 de la SAS Etoile Noire, du Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS et du Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH), telles qu'annexées à la présente délibération,
  - le versement d'une première tranche de subvention, au titre de la saison 2023-2024 :

<b>Etoile Noire SAS</b> soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2023/2024 : 280 000 €)	168 000 €
<b>Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS</b> soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2023/2024 : 215 000 €)	129 000 €
<b>Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH)</b> soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2023/2024 : 50 000 €)	30 000 €

- le non-versement du solde de la subvention 2022-2023 à la SAS Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB),
- décide l'imputation de ces dépenses sur la ligne budgétaire 40 / 6574 / 8060 / SJ03C du budget 2023 dont le montant avant le présent Conseil s'élève à 507 000 €,

- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **49 SASP SIG Strasbourg : relations financières avec la Ville pour la saison sportive 2023-2024.**

Le Conseil, vu les documents administratifs et financiers que sont les bilans et comptes de résultat des deux exercices clos, le budget prévisionnel de l'année sportive 2023-2024, le rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales l'année sportive précédente, le document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la conclusion entre la Ville et la SASP SIG STRASBOURG, au titre de la saison sportive 2023-2024 :
  1. d'une convention financière, d'un montant de subvention de 524 000 € (jointe en annexe), dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général axées sur les enjeux écologiques, sociaux et démocratiques, par la réalisation d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale tournées vers le développement durable du territoire,
  2. d'un marché public, dans le cadre de l'exécution de prestations de services exclusives portant notamment sur l'achat de billetterie et la mise en place de l'identité visuelle de la Ville sur différents supports de communication, pour un montant total estimé à 452 000 € HT (soit 526 870 € TTC),
- décide l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires suivantes :
  - 40\6574\8063\SJ03C : pour le versement de la subvention d'un montant de 524 000 €, imputée sur le budget primitif 2024 ;
  - 40\6238\SJ03C : pour le versement du marché public d'un montant de 452 000 € HT (soit 526 870 € TTC), imputé sur le budget primitif 2024 ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e, à signer et à exécuter la convention financière et le marché public concerné, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **50 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'allocation de subventions pour un montant total de 205 800 € réparti comme suit :
  - 22 500 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations sportives suivantes :

<b>Société Athlétique Koenigshoffen</b> Soutien à l'organisation, le 18 novembre 2023 au gymnase de la Rotonde, du championnat du monde de Kick boxing K1.	<b>10 000 €</b>
<b>Strasbourg Alsace Rugby</b> Soutien à l'organisation de fan zones et soirées de retransmission au stade de HautePierre pour la coupe du monde de rugby (du 8 septembre au 28 octobre)	<b>10 000 €</b>
<b>W-Fight Strasbourg</b> Soutien à l'organisation, le 2 septembre 2023 au stade de rugby de HautePierre, d'un gala de muay-thaï.	<b>2 500 €</b>

- 2 000 € sur le compte 326/65748/8094/SJ03B à l'association sportive suivante :

<b>Joie et Santé Koenigshoffen</b> Soutien au développement d'une section loisir basket inclusif.	<b>2 000 €</b>
--	----------------

- 9 300 € sur le compte 322/20421/7024/SJ00 à l'association sportive suivante :

<b>Strasbourg Eaux Vives</b> Soutien au renouvellement de matériel sportif.	<b>9 300 €</b>
--	----------------

- 180 000 € sur le compte 326/65748/8060/SJ03C aux associations sportives suivantes :

<b>ASPTT Strasbourg</b> Soutien aux activités de handball féminin => N1 : 34 200 € Soutien aux activités de badminton => Top 12 : 19 200 €	<b>53 400 €</b>
<b>Association Strasbourg Handisport Passion Aventure</b> Soutien aux activités de handibasket => Nat B	<b>15 000 €</b>
<b>Association Racing Club de Strasbourg Alsace</b> Soutien aux activités de football féminin => D2 : 21 600 € Soutien aux activités de futsal masculin => D2 : 3 000 €	<b>24 600 €</b>
<b>Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball</b> Soutien aux activités de handball féminin => N2 : 7 200 € Soutien aux activités de handball masculin => N2 : 7 200 €	<b>14 400 €</b>
<b>FC Kronembourg football</b> Soutien aux activités de football masculin => R1	<b>21 000 €</b>
<b>FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06</b> Soutien aux activités de football masculin => N3	<b>21 000 €</b>
<b>Neuhof Futsal</b> Soutien aux activités de futsal masculin => D2	<b>3 000 €</b>
<b>Strasbourg Alsace Rugby</b> Soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3	<b>3 000 €</b>
<b>Strasbourg Université Club</b> Soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 7 200 € Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 7 200 €	<b>14 400 €</b>

<b>Volley-Ball Club Strasbourg</b> Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 7 200 € Soutien aux activités de volley-ball féminin => N3 : 3 000 €	<b>10 200 €</b>
---	-----------------

- 2 000 € sur le compte 326/65748/8061/SJ03C à l'association sportive suivante :

<b>Société Athlétique Koenigshoffen</b> Boxe thaï	<b>2 000 €</b>
--	----------------

- décide l'imputation des dépenses sur les comptes :
  - 326/65748/8057/SJ03B du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 29 780 €,
  - 322/65748/8094/SJ03B du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 15 192 €,
  - 325/20421/7024/SJ00 du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 9 300,85 €,
  - 326/65748/8060/SJ03C du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 507 000 €,
  - 326/65748/8061/SJ03C du BP 2023 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 130 012 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

***Amendement au projet de délibération :***

**Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 40 voix – Abstention : 1 voix**

***Projet de délibération initial :***

**Adopté à l'unanimité des votants**

***ECONOMIE, RAYONNEMENT***

**51 Instauration du droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux au sein de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- prend acte de l'étude réalisée par le bureau AID en vue de la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat en centre-ville et au sein des quartiers marchands de Strasbourg, jointe en annexe 1 à la présente délibération,
- approuve :
  - les préconisations de cette étude de diagnostic,
  - le périmètre d'exercice du droit de préemption figuré sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains accueillant ou destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés, joint en annexe 2 à la présente délibération,



- la mise en place d'un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains accueillant ou destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés, institué par les articles L.214-1 à L.214-3 et R.214-1 à R.214-16 du Code de l'urbanisme, sur le périmètre géographique défini,
- autorise :
  - la Maire ou son·sa représentant·e à exercer, au nom de la Ville, ce droit de préemption,
  - la Maire ou son·sa représentant·e à prendre toute disposition et à signer tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des votants**

## **52 Attribution de subventions pour les associations de commerçants et d'artisans de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement des subventions suivantes par la ville de Strasbourg :

La ROB.COM	4 000 €
Association des Commerçants et Artisans du Neuhof Stockfeld – ACANS	5 000 €
Le Carré d'Or	20 000 €

- l'imputation de ces dépenses d'un total de 29 000 € sont disponibles au budget de la ville de Strasbourg sous la ligne budgétaire programme animation commerçants : ligne 90-6574-8085-DU02F dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 51 200 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **53 Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire : Marché OFF.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide :
  - d'attribuer les subventions suivantes :

CRESS Grand Est	40 000 €
Pôle territorial ESS Strasbourg Eurométropole (fonctionnement)	150 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>190 000 €</b>

- d'imputer la somme de 190 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 65748- DU05N programme 8024 :

Pôle territorial ESS Strasbourg Eurométropole (investissement)	28 000 €
--	----------

- d'imputer la somme de 28 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 20421-DU05 programme 7045 (ligne investissement),
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **54 Forum européen de bioéthique : soutien à l'édition 2024.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 53 000 € au Forum européen de bioéthique, sous réserve du vote du budget correspondant au BP 2024,
- décide d'imputer la somme de 53 000 € sur la ligne DU03C – Nature 65748 – fonction 23 programme 8042, au titre de l'exercice 2024, et sous réserve de la disponibilité des crédits qui seront votés au budget prévisionnel 2024,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

#### **55 Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2021-2023" : attribution d'une subvention au titre du dispositif "Agora Strasbourg capitale européenne".**

Le Conseil, vu les articles L1611-4, L2121-29, L2311-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), vu les articles 9-1 et suivantes de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, vu l'article 43 de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires (dite MAPTAM), vu l'avis favorable du comité politique du Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne 2021-2023 », sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association Mouvement Européen-Alsace pour le projet de tiers lieu « La Fabrik de l'Europe » au titre du dispositif Agora du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023,

- la convention financière y afférente (dont le projet est annexé à la présente délibération) définissant les conditions et modalités de versement de la subvention susvisée,
- décide l'imputation de la dépense susvisée sur les crédits ouverts à la DREIT sous la ligne budgétaire fonction 041, programme 8130, activité AD06B, dont le disponible est de 56 840 €, selon la ventilation suivante : 75 %, soit présentement 11 250 € (acompte) au titre de l'exercice 2023, et 25 %, soit présentement 3 750 € (solde), au titre de l'exercice 2024, sous réserve d'adoption du budget primitif 2024, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités,
- autorise la Maire, ou son·sa représentant·e, à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives à la subvention susvisée, notamment la convention financière et avenants y afférents.

*M. Nicolas MATT, Mmes Rebecca BREITMAN et Céline GEISSMANN précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des votants</b>
---

## **56 Volontariat européen et international : dispositif Territoires Volontaires et reconduction du projet d'accueil de jeunes volontaires.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 € à l'association GESCOD,
  - le versement mensuel à la jeune volontaire en Corps Européen de Solidarité d'une bourse de 300 €, au cours de la période d'accueil, du mois de septembre 2023 au mois de juin 2024 inclus,
- décide :
  - l'imputation de la dépense de 9 000 € sur les crédits suivants : fonction 041, nature 65748, programme 8052, activité AD06C,
  - l'imputation des dépenses liées à l'accueil d'un·e jeune volontaire dans le cadre du Corps Européen de Solidarité et de deux jeunes volontaires européenne·s dans le cadre du Service Civique, soit 28 397,65 € au total, répartis comme suit : 11 359,06 € au titre de l'exercice 2023 et 17 038,59 € au titre de l'exercice 2024, sous réserve de l'adoption du BP 2024 sur les crédits suivants : fonction 048, nature 62268, activité AD06B,
  - l'encaissement d'une recette de 35 % des dépenses engagées par la ville de Strasbourg concernant le·la jeune volontaire, versé par le Corps Européen de Solidarité de l'association ICE-Réseau Francophone, au terme du projet en 2024. La recette concerne les actions engagées sur la période de 10 mois de septembre 2023 à juin 2024 ;
- autorise :
  - la Maire ou son·sa représentant·e à signer la ou les conventions y afférentes,

- la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et tout acte lié à la mise en œuvre du dispositif d'échange des jeunes volontaires.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**57 Dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN : modification des conditions d'attribution de bourses municipales d'études supérieures.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'élargissement des conditions d'attribution des bourses villes jumelles Mobilitwin aux mobilités étudiantes et stages de plus de deux mois et l'organisation d'un second jury à l'automne 2023 ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury précité.

**Adopté à l'unanimité des votants**

**58 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Oldyssey,
  - le versement d'une subvention de 2 500 € au Collectif Ca Gronde,
- décide l'imputation de la dépense de 5 500 € sur les crédits suivants : AD06D- fonction 041, nature 65748, programme 8054, dont le disponible avant le présent Conseil est de 24 849.00 €,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

***URBANISME, AMENAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS***

**59 Travaux de mise en sécurité et rénovation patrimoniale de bâtiments municipaux.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le remplacement du système de sécurité du palais Rohan et du musée alsacien conformément au programme ci-avant exposé,
  - les travaux de restauration des toitures du musée alsacien et des réserves du musée alsacien conformément au programme ci-avant exposé,
  - les travaux de restauration des toitures de l'église catholique Saint-Pierre-Le-Jeune, du presbytère de l'église Saint-Jean-Baptiste, du presbytère de l'église du Bouclier conformément au programme ci-avant exposé,
- décide :
  - d'imputer les dépenses d'investissement de 900 000 € TTC correspondant au remplacement du système de sécurité incendie du palais Rohan et du musée alsacien sur l'AP 2016/0204 programme 1145,
  - d'imputer les dépenses d'investissement de 2 000 000 € TTC correspondant à la restauration des toitures du musée alsacien et des réserves du musée alsacien sur l'AP 2016/0204 programme 1145,
  - d'imputer les dépenses d'investissement de 1 800 000 € TTC correspondant à la restauration des toitures de l'église catholique Saint-Pierre-Le-Jeune, du presbytère de l'église Saint-Jean-Baptiste, du presbytère de l'église du Bouclier sur l'AP 2004/0012 programme 186,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures conformément au Code de la commande publique et à signer et exécuter les actes en résultant,
  - à signer les dossiers de demande de déclaration de travaux, de permis de démolir et de permis de construire,
  - à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

## **60 Gestion des réserves naturelles : bilans d'activité et comptes de résultat 2022.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - pour la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Rohrschollen :
    - le bilan d'activité 2022 (annexe 1),
    - le compte de résultat 2022 (annexe 2),
  - pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch – Graffenstaden :
    - le bilan d'activité 2022 (annexe 3),
    - le compte de résultat 2022 (annexe 4),
  - pour la Réserve naturelle nationale de la Robertsau – la Wantzenau :
    - le bilan d'activité 2022 (annexe 5),

- le compte de résultat 2022 (annexe 6),
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour :
  - la mise en œuvre de actions pour la gestion des RNN de l'Ile du Rohrschollen, du massif forestier de Strasbourg - Neuhof – Illkirch-Graffenstaden et dans la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau,
  - la mobilisation du fonds vert dans ces réserves naturelles nationales,
  - la mise en œuvre, par le Service des Espaces Verts et de Nature, de l'ensemble des opérations des plans d'actions présentées dans le cadre du budget arrêté par le comité de gestion.

<b>Adopté à l'unanimité des votants</b>
---

**61 Déminéralisation du parking du tennis club de l'Ill et création d'une liaison douce avec le quai Jacoutot (projet "Fourmi") : convention de mécénat.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve dans le cadre de la déminéralisation du parking du tennis club de l'Ill et de la création d'une liaison douce entre ce parking et le quai Jacoutot :
  - la signature d'une convention de mécénat pour 2024 avec R-GDS,
  - le soutien financier alloué par R-GDS, qui sera versé en 2024 à hauteur de 50 000 € en une fois.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou convention relatif à cette action de mécénat.

*Mme Christel KOHLER précise qu'elle ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance</b>
---

**62 Renouvellement des baux de chasse : Procédure de réservation des forêts propriétés de la ville de Strasbourg hors du ban communal.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la déclaration d'intention envoyée par anticipation et le principe de contrôle direct de la pratique cynégétique sur les propriétés forestières communales sises en dehors du ban de Strasbourg en ayant recours à la réservation des lots de chasse suivants :
  - lot n°3 : Strasbourg – Herrenwald,
  - lot n°4 : Strasbourg - Hohwald Est,
  - lot n°5 : Strasbourg - Hohwald Ouest,
  - lot n°6 : Strasbourg - Eedenwald Nord,
  - lot n°7 : Strasbourg - Eedenwald Sud,
- approuve, agissant pour le compte de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, la

déclaration d'intention envoyée par anticipation et le principe de contrôle direct de la pratique cynégétique sur les propriétés forestières communales sises en dehors du ban de Strasbourg en ayant recours à la réservation du lot de chasse suivant :

- lot n°8 : Strasbourg – Œuvre Notre-Dame ;
  
- approuve :
  - le recours à une durée de 3 ans, reconductible deux fois ;
  - la limitation de l'artificialisation de la chasse issue de l'agrainage ;
  - la prise en compte de la notion de libre évolution ;
  
- décide :
  - d'appliquer le droit de réservation sur les lots n°3 à 8 et d'en informer les communes concernées ;
  - d'affecter le produit de la chasse issu des propriétés forestières réservées au budget de la Ville ;
  - d'affecter le produit de la chasse issu de la forêt de l'Œuvre Notre-Dame au budget de l'OND ;
  - de valider les clauses particulières des nouveaux baux (annexe 2) et de procéder aux locations de la chasse :
    - par une convention de gré à gré pour les lots n°3 à 8 si les locataires en place ont donné satisfaction lors de la dernière location,
    - le cas échéant, par une procédure d'appel d'offres ;
    - en dernier recours par adjudication ;
  
- autorise :
  - la Maire ou son·sa représentant·e :
    - à engager les procédures de location de la chasse en application de l'arrêté préfectoral fixant le cahier des charges type (annexe 1) ;
    - à signer les conventions de gré à gré résultant des négociations déclarées fructueuses ;
    - en cas de lots restés infructueux : à procéder à la location par voie d'appel d'offre, et en dernier recours par adjudication, et à en fixer la date et le lieu ;
    - à choisir les locataires de chasse, après avis de la commission consultative communale de chasse,
  
  - la Maire, au titre de sa fonction d'administratrice de l'Œuvre Notre-Dame, ou son·sa représentant·e :
    - à engager les procédures de location de la chasse en application de l'arrêté préfectoral fixant le cahier des charges type (annexe 1) ;
    - à signer les conventions de gré à gré résultant des négociations déclarées fructueuses ;
    - en cas de lots restés infructueux : à procéder à la location par voie d'appel d'offre, et en dernier recours par adjudication, et à en fixer la date et le lieu ;
    - à choisir les locataires de chasse, après avis de la commission consultative communale de chasse.

*Mmes Sophie DUPRESSOIR, Lucette TISSERAND, Marina LAFAY précisent qu'elles ne prennent pas part au vote.*

<b>Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 7 voix</b>
---

### **63 Renouvellement des baux de chasse : Procédure de location sur le ban communal de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - l'affectation du produit de la chasse aux propriétaires et usufruitiers, conformément à la loi locale en vigueur dans le Bas-Rhin ;
  - la délimitation du lot de chasse du lot n°1 : Strasbourg - Robertsau, conformément au classement de la réserve naturelle de La Robertsau / La Wantzenau ;
  - le maintien d'un lot intercommunal avec la ville d'Illkirch-Graffenstaden pour constituer le lot n°2 : Strasbourg - Neuhof / Illkirch-Graffenstaden ;
- décide :
  - de publier par voie d'affichage l'affectation du produit de la chasse issu du ban communal aux propriétaires et usufruitiers ;
  - d'autoriser la ville d'Illkirch-Graffenstaden à procéder à la location du lot intercommunal n°2 ;
  - de procéder aux locations de la chasse :
    - par une convention de gré à gré pour les lots n°1 et 2, si les locataires en place font valoir leur droit de priorité et après avis de la commission consultative communale ou intercommunale de chasse ;
    - le cas échéant, par une procédure d'appel d'offres ;
    - en dernier recours par adjudication ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à engager les procédures de location de la chasse en application de l'arrêté préfectoral fixant le cahier des charges type (annexe 2) ;
  - à signer les conventions de gré à gré résultant des négociations déclarées fructueuses ;
  - en cas de lots restés infructueux : à procéder à la location par voie d'appel d'offre, et en dernier recours par adjudication, et à en fixer la date et le lieu ;
  - à choisir les locataires de chasse, après avis de la commission consultative communale de chasse.

*Mme Aurélie KOSMAN précise qu'elle ne prend pas part au vote.*

<b>Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 7 voix</b>
---

### **64 Jardins familiaux : attribution d'une subvention pour leur animation.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ECO CONSEIL, en contrepartie de la réalisation d'actions d'animation de jardins familiaux dans les lotissements suivants :
    - Herrenwasser, soit 44 jardins,



- Cité de l'III, soit 143 jardins,
  - Helenengarten, soit 334 jardins,
  - Eglise Rouge, soit 79 jardins,
  - l'imputation du montant sur la ligne budgétaire 823 65748 Prog 8121 EN03 C.
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'arrêté correspondant.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**65 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes pour l'exécution de prestations de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les acquisitions foncières. Signature de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion de l'accord-cadre avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour des prestations de services, éventuellement reconductibles pour la direction Espaces publics et naturels :

<b>Groupement de commandes sous coordination Eurométropole de Strasbourg</b>		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maîtrise foncière des opérations d'aménagement	10 000 €	150 000 €

- décide :
  - d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,
  - de créer un groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, pour les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la maîtrise foncière des opérations d'aménagement sur le territoire des deux collectivités,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e :
  - à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
  - à signer la convention constitutive de groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente délibération, avec l'Eurométropole de Strasbourg,
  - à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes ou avec marchés subséquents en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**66 Programme "Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique" (ACTEE) : convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).**

Le Conseil, vu le Code général des collectivités territoriales, vu le dossier de candidature à l'appel à projets Lum'Acte dans le cadre du programme « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique », déposé par la ville de Strasbourg en date du 25 avril 2023, vu la réponse de la FNCCR en date du 30 mai 2023 informant la Ville qu'elle est lauréate de cet appel à projets pour les actions ci-avant exposées, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide l'imputation de la recette de 71 395 € sur la ligne de recettes AP0266, programme 1391 « économies d'énergie éclairage public » du budget de la Ville,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, au titre de la ville de Strasbourg.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

**67 Ecole maternelle Louvois : avenant à la convention d'occupation du domaine public relative à la pose et à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture.**

Le Conseil, vu la délibération du Conseil municipal du 10 février 2020 approuvant le plan climat de la ville de Strasbourg, vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021 approuvant la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public relative à la pose et à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école maternelle Louvois, vu l'arrêté ministériel du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, vu la délibération du Conseil eurométropolitain du 18 décembre 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Eurométropole de Strasbourg, vu la délibération du Conseil eurométropolitain du 18 décembre 2019 approuvant la stratégie « 100 % renouvelables en 2050 » sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, vu la délibération du Conseil eurométropolitain du 17 décembre 2021 approuvant l'adoption de la stratégie solaire de l'Eurométropole de Strasbourg avec un objectif d'équipements photovoltaïques citoyens à concurrence de 1 MWc en 2030, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide la conclusion d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue en 2021 et relative à la pose et à l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Louvois, pour une durée de 20 ans avec la SAS EnCES - Les Brasseurs d'énergie, sur les points suivants :
  - suppression de l'aide à l'immobilier d'entreprise, d'un montant annuel de 311 €,
  - établissement de la redevance d'occupation du domaine public à 0,014 €/m<sup>2</sup>/an de toiture occupée,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'avenant ainsi que tout document

concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**68 Travaux de déconstruction d'un logement de service au Wacken, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg : avis de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la réalisation de travaux de déconstruction, conformément au programme ci-avant exposé, réalisés par l'Eurométropole de Strasbourg concernant le logement de service sis 19 quai du canal de la Marne au Rhin à Strasbourg, propriété de l'Eurométropole.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**69 Participation au financement de réseaux de communications numériques pour le raccordement des bâtiments publics de la ville de Strasbourg par convention de fonds de concours 2023 avec l'Eurométropole de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - le versement d'un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de participer au financement d'un réseau de communication numérique, sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg au titre de ses compétences, permettant de raccorder les bâtiments publics de la ville de Strasbourg entre eux et vers le Centre administratif, à hauteur d'un montant de 116 983,21 € HT pour un coût d'opération de 233 966,43 € HT,
  - la convention de fonds de concours avec l'Eurométropole de Strasbourg, jointe en annexe ;
- décide l'imputation de la dépense pour la ville de Strasbourg sur les activités SP00, fonction 96, nature 2041512, programme 1209, enveloppe AP 2018/0216 ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention de fonds de concours ainsi que tous les actes ou documents se rapportant au projet et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

**70 Déclassement du domaine public d'une parcelle sise rue de la Coudreuse à Strasbourg-Montagne Verte.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- constate la désaffectation d'une emprise d'environ 0,43 are issue de la parcelle cadastrée

section NE numéro 186/45, sise rue de la Coudreuse à Strasbourg, telle que représentée sur les plans joints en annexes,

- approuve le déclassement de cette emprise du domaine public de la ville de Strasbourg,
- décide du classement de cette emprise dans le domaine privé de la ville de Strasbourg,
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## **71 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu l'avis de la Division du Domaine n°2023-67482-25940 en date du 5 mai 2023, vu l'avis de la Division du Domaine n°2023-67482-27957 en date du 21 avril 2023, vu la délibération de la ville de Strasbourg en date du 22 mai 1970 relative aux conditions d'acquisition des terrains destinés aux équipements publics et appartenant aux communes, vu les articles L.5215-28, L.5217-1, L.5217-2, L.5217-4 et L.5217-5 du Code général des collectivités territoriales, vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, après en avoir délibéré :

- approuve :

### **I. Cessions**

#### **1) STRASBOURG – Koenigshoffen : Cession par la ville de Strasbourg au profit de l'Eurométropole du foncier sis 9 rue de l'Abbé Lemire**

- la cession par la ville de Strasbourg, au profit de l'Eurométropole des parcelles cadastrées comme suit :
- STRASBOURG Section NB n°46 de 1,73 are, moyennant le prix de 170 000,00 €,
- STRASBOURG Section NB n°47 de 3,06 ares, moyennant le prix de 63 500,00 €, avec un abattement de 50% sur la valeur estimée par la division des domaines, soit un prix de 31 750,00 €,
- soit un prix de cession total de 201 750,00 €.

#### **2) STRASBOURG-Robertsau – rue Fischacker : cession par la Ville de parcelles relevant de la compétence de l'Eurométropole en matière de voirie**

- le transfert de propriété de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, en vue de leur classement dans le domaine public de l'Eurométropole, des parcelles suivantes, relevant de sa

compétence en matière de voirie :

- Commune de STRASBOURG-Robertsau,
- rue Fischacker

Section AR n° (1)/123 de 27,43 ares, lieu-dit : route des Chasseurs, terre  
et Section AR n° (2)/123 de 0,21 are, lieu-dit : route des Chasseurs, terre  
issues de la division de la parcelle Section AR n° 333/123 de 27,64 ares, lieu-dit : route  
des Chasseurs, terre

Section AR n° (3)/130 de 3,18 ares, lieu-dit : route des Chasseurs, sol  
et Section AR n° (4)/130 de 0,12 are, lieu-dit : route des Chasseurs, sol  
issues de la division de la parcelle Section AR n° 223/130 de 3,30 ares, lieu-dit : route  
des Chasseurs, sol.

## **II. Echange foncier**

### **STRASBOURG – Robertsau : échange foncier de parcelles sises 59 route des Chasseurs**

- l'acquisition auprès de la SCCV Villas M des parcelles cadastrées provisoirement  
comme suit :

STRASBOURG Section CM n°(1)/195 de 0,73 are, issue de la parcelle cadastrée section  
CM n°195 de 7,76 ares ;

au prix de 28 500,00 € l'are, soit pour une surface de de 0,73 are au prix accepté de  
28 500,00 € l'are, soit un total de 20.805,00 €.

- la vente au profit de la SCCV Villas M ou toute personne morale qui s'y substituerait  
avec l'accord de la Ville, des parcelles cadastrées provisoirement comme suit :

STRASBOURG Section CM n°(4)/193 de 1,93 are, issue de la parcelle cadastrée section  
CM n°427/193 de 3,32 ares ;

STRASBOURG Section CM n°(6)/232 de 0,44 are, issue de la parcelle cadastrée section  
CM n°428/232 de 0,72 are ;

STRASBOURG Section CM n°418 de 0,78 are ;

au prix de 28 500,00 € l'are, soit pour une emprise de 3,15 ares, la somme totale de  
89 775,00 €,

soit au total, une soulte de 68 970,00 €, à reverser par la SCCV Villas M au profit de la  
ville de Strasbourg.

- décide :
  - l'imputation de la recette de 170 000,00 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg :  
Fonction 820, nature 775, Service AD03B ;
  - l'imputation de la recette de 31 750,00 € sur la ligne budgétaire fonction 820, nature  
775, Service AD03B ;

- l'imputation de la dépense de 20 805,00 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : Fonction 824 – Nature 2111 – Programme 785 – Service AD03 ;
- l'imputation de la recette de 89 775,00 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : Fonction 820 – Nature 775 – Service AD03B ;
- autorise :
  - la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération ;
  - la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes d'échange à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

<b>Adopté à l'unanimité en début de séance</b>
--

## **72 Fondation de l'Œuvre Notre-Dame : transactions amiables.**

Le Conseil, vu l'avis de la direction du Domaine rendu le 26 septembre 2022, sous la référence 2023-67204-66334, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve :
  - 1) la vente du tènement foncier appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame au profit de l'EARL « Ferme Saint-Blaise » ou de toute personne physique ou morale qui s'y substituerait autorisée par la Fondation de l'OND, et cadastré :

commune de VALFF, lieu-dit : Kapelfeld :

- section 51 n° 283/195 d'une surface de 13,22 ares,
- section 51 n°285/196 d'une surface de 25,89 ares,
- section 51 n°287/197 d'une surface de 20,89 ares,

moyennant le prix de 5 100 €, hors frais d'acte et charges éventuels en sus à la charge exclusive de l'acquéreur.

La vente interviendra aux conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- l'acquéreur s'interdira de revendre le terrain nu dans un délai de cinq ans à compter de la signature de l'acte de vente sans l'accord préalable de l'OND. Cette restriction au droit de disposer sera inscrite au Livre Foncier. En cas de cession(s) agréée(s) par de l'OND dans le délai de 10 ans, cette obligation sera transférée à la charge de tout sous-acquéreur durant ce même délai,
  - l'acquéreur prendra le bien en l'état sans garantie particulière de l'OND tenant à l'état du sol, du sous-sol (à raison des fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien,
  - l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien.
- 2) l'acquisition d'un tènement foncier auprès de M. MEYER René par l'OND cadastré :

commune de VALFF, lieu-dit : Faehrenbruechel :

- section 55 n° 135 d'une surface de 75,10 ares,

- section 55 n° 136 d'une surface de 114,30 ares,

moyennant le prix de 16 100 € hors frais d'acte et charges éventuels en sus à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'acquisition par l'OND des parcelles appartenant à M. MEYER René sera assortie des conditions essentielles et déterminantes, à savoir :

- l'acquéreur prendra le bien en l'état sans garantie particulière du vendeur, de l'état du sol, du sous-sol (à raison des fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien ;
  - l'acquéreur reprendra les baux en cours quel qu'en soit la forme ;
  - l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien.
- décide :
    - l'imputation de la recette de 5 100 € (cinq mille cent euros) sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg, service AD03, fonction 820, nature 775;
    - l'imputation de la dépense de 16 100 € (seize mille cent euros) sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg, service AD03, fonction 824, nature 2111 programme 785,
  - autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes de vente et tous les actes et documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité en début de séance**

### **73 Terre des chiens : attribution d'une subvention à l'association.**

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation d'une subvention de 1 095 € à l'association Terre des chiens, montant à imputer sur la ligne budgétaire Programme 8115 – Nature 65748 Code CRB AD01J ;
- autorise la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'arrêté correspondant.

**Adopté à l'unanimité des votants**

## **MOTIONS**

### **74 Motion présentée par le Groupe "Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire" - Solidarité avec les Clestra !**

Depuis le 3 juillet 2023, les salarié·e·s de CLESTRA, entreprise leader mondial des cloisons de bureau située à Illkirch-Graffenstaden, sont en grève pour défendre leur outil de travail.

Suite à son placement en redressement judiciaire à l'été 2022, l'entreprise CLESTRA Hausermann a été rachetée à l'automne suivant par Jestia, bénéficiant de 5 millions d'euros d'aides publiques de l'Etat et de la Région Grand Est.

Les projets des nouveaux propriétaires de l'entreprise ont mis les salarié·e·s en alerte et mené à leur mobilisation massive.

Au projet de déménagement des machines situées à Illkirch-Graffenstaden vers un nouveau site au Port Autonome de Strasbourg - quatre fois plus petit que celui actuellement occupé - s'ajoute un projet de plan de rupture conventionnelle collective portant sur une soixantaine d'emplois et la délocalisation d'une partie de l'activité, ainsi que nous l'a appris l'article du 29 août 2023 publié par Rue89 Strasbourg indiquant que "les commandes de box de travail de la gamme Fizzbox sont désormais traitées par l'entreprise Mobidécór", une autre entreprise du groupe Jestia.

Une table ronde s'est tenue à Paris au ministère de l'industrie le mardi 5 septembre réunissant l'Etat, la direction et le syndicat CGT. Elle n'a permis aucune avancée significative.

La ville de Strasbourg est attachée au maintien de l'emploi et de l'outil industriel comme leviers du développement économique et de la transition écologique du territoire. Or celui-ci a vu son tissu industriel se fragiliser ces dernières années suite à toute une série de fermetures ou de suppressions d'emplois, à AirProduct, Sanofi, Heineken, Caddie, aux Grands Moulins de Strasbourg et à Adidas.

Nous ne pouvons pas nous résoudre à ce que notre métropole subisse une fois de plus les conséquences de la désindustrialisation du pays. Elle devrait au contraire être la vitrine d'une industrie soucieuse de son lien avec les territoires et de leurs besoins, du bien-être et de la santé des travailleurs·euses, et de la transition écologique à mener.

Attaché·e·s au bon usage des deniers publics, nous ne pouvons également nous résoudre à voir un acteur économique ayant bénéficié d'aides publiques importantes, menacer de la sorte près de 120 salarié·e·s - dont la plupart vivent dans nos quartiers populaires.

Ainsi, le Conseil municipal de Strasbourg :

- apporte son plein soutien aux salarié·e·s en lutte pour le maintien de leurs emplois et de l'outil industriel ;
- exprime son souhait d'être associé à la table des négociations en tant que commune d'accueil du potentiel futur site ;
- s'engage auprès des différents acteurs pour un projet industriel consolidé ;
- appelle les propriétaires de Clestra à respecter leurs engagements compte-tenu des aides publiques dont ils ont été bénéficiaires.

<b>Adopté à l'unanimité des votants</b>
---

**75 Motion présentée par le groupe "Strasbourg Ecologiste et Citoyenne" - Contre l'enfouissement des déchets définitifs de Stocamine, pour la préservation de la plus grande nappe phréatique d'Europe.**

Le projet d'enfouissement définitif des déchets de StocaMine est un projet ancien. Il consiste au stockage de 42 000 tonnes de déchets contaminés aux cyanure, mercure, amiante et arsenic, au sein d'une ancienne mine de potasse à Wittelsheim, elle-même située sous la plus grande nappe phréatique d'Europe, actuelle ressource en eau de quelques 7 millions de



personnes. Dès le lancement de StocaMine et d'autant plus depuis les incendies de la mine en 2002, l'ensemble des collectivités alsaciennes, le conseil rhénan, les élus locaux, les collectifs citoyens, une partie des scientifiques, se sont mobilisés contre le stockage définitif de ces déchets, pour éviter à terme une contamination de la nappe.

Suite à la décision du Tribunal administratif de Strasbourg du 12 janvier 2023 de suspendre les travaux de confinement des déchets en profondeur, une commission d'enquête publique a été missionnée pour étudier le dossier StocaMine. La commission d'enquête a rendu un avis favorable pour le confinement des déchets sur le site de StocaMine dans son rapport en date du 26 juin 2023. Rappelons que l'État affirme depuis des années que la bonne option est celle de l'enfouissement définitif.

Le ministre de la transition écologique, Christophe Béchu, a annoncé ce mardi 19 septembre aux élus alsaciennes la décision de maintenir sous terre 42 000 tonnes de déchets toxiques, malgré l'inquiétude unanime des élus de territoire, des hydrologues et des associations environnementales.

L'Etat français prend le risque ahurissant de polluer la plus grande nappe phréatique d'Europe dans les 70 à 300 prochaines années au moment même où la ressource en eau est de plus en plus menacée par les épisodes de sécheresses et les conséquences du réchauffement climatique. Cela fait peser un risque démesuré sur un bassin de vie de 7 millions d'habitantes.

Refusant le risque de catastrophe écologique avancé par les experts,  
Le conseil municipal de Strasbourg, réaffirme son opposition au confinement définitif des déchets toxiques sur le site de Wittelsheim et demande au gouvernement :

- de tout faire pour préserver la ressource en eau de la plus grande nappe phréatique d'Europe,
- de revenir sur sa décision de confinement définitif de ces produits toxiques,
- de poursuivre toutes les pistes, recherches et solutions permettant un déstockage futur garanti,
- de faire la lumière sur les responsabilités concernant les risques d'effondrement des galeries,
- d'apporter une information transparente aux habitantes et aux élus, d'écouter l'ensemble des collectivités alsaciennes mobilisées contre ce projet potentiellement écocidaire.

<b>Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 3 voix – Abstention : 0 voix</b>
---

### ***QUESTIONS ORALES***

**76 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - FCOSK06 à Koenigshoffen "Un 06 inoubliable", bien trop vite oublié.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 77 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Extinction de l'éclairage public : Il faut mieux concilier sobriété énergétique et service rendu à la population.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 78 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Ring vélo : Il est encore temps de renouer avec démocratie et concertation.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 79 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Rendre l'espace public du quartier gare à tous ses habitants, à commencer par les femmes et les enfants.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 80 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - A quand le démantèlement du campement Cité de l'III pour mettre fin aux actes d'incivilité et de cruauté envers les animaux ?**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 81 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - PLU et transparence : Pour une communication adaptée aux riverains de la Robertsau.**

Ce point est retiré par M. Jean-Philippe VETTER.

La séance du Conseil est levée à 23h58.



Jeanne BARSEGHIAN

**Annexe au compte-rendu sommaire :**

- fiches de votes.



## ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Fiches de votes

Secrétariat général  
Service des Assemblées

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 2 à l'ordre du jour :**

**Déontologue de la ville de Strasbourg. Adhésion au dispositif proposé par le Centre de Gestion.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 58 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 3 à l'ordre du jour :**

**Attribution d'une subvention pour l'aide humanitaire d'urgence aux personnes vivant dans le Haut-Karabagh ou l'ayant fui pour s'établir en République d'Arménie.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 4 à l'ordre du jour :**

**Aide d'urgence pour les populations victimes du tremblement de terre au Maroc.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 76 à l'ordre du jour :**

**Aide d'urgence en faveur des populations sinistrées en Libye.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 5a à l'ordre du jour :**

**Subventions au titre de la solidarité aide alimentaire - Amendement déposé par  
M. Pierre JAKUBOWICZ.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**





## Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 5b à l'ordre du jour :**

**Subventions au titre de la solidarité aide alimentaire – Version amendée.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 6 à l'ordre du jour :**

**Mise en cohérence des différents dispositifs en faveur de l'Enfance : Elaboration d'un  
Projet Educatif Global pour l'Enfance (PEGE).**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 14 voix**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 7a à l'ordre du jour :**

**Mise en cohérence des différents dispositifs en faveur de l'Enfance : Elaboration d'un Projet Educatif Global pour l'Enfance (PEGE) – Amendement déposé par Mme Céline GEISSMANN.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 7b à l'ordre du jour :**

**Mise en cohérence des différents dispositifs en faveur de l'Enfance : Elaboration d'un  
Projet Educatif Global pour l'Enfance (PEGE) – Version amendée.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 8a à l'ordre du jour :**

**Subventions d'investissement aux écoles privées de Strasbourg sous contrat : nouveau cadre des critères et conditions de financement – Amendement déposé par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT.**

Résultats du vote :

**Rejeté. Pour : 5 voix – Contre : 38 voix – Abstention : 18 voix**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 8b à l'ordre du jour :**

**Subventions d'investissement aux écoles privées de Strasbourg sous contrat :  
nouveau cadre des critères et conditions de financement – Version initiale.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 38 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 17 voix**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 11 à l'ordre du jour :**

**Programmation du Contrat de ville : dernière étape de soutien aux projets pour l'année 2023 et attribution d'une subvention de fonctionnement à la compagnie Lu<sup>2</sup>.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**



## Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 17 à l'ordre du jour :**

**Attribution de subventions au titre des solidarités et de la ville inclusive.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**



**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 22a à l'ordre du jour :**

**Création d'une commission "Démocratie Participative" - 3<sup>ème</sup> amendement déposé par Mme Céline GEISSMANN (*les autres amendements ayant été retirés par son auteure*)**

Résultats du vote :

**Rejeté. Pour : 13 voix – Contre : 44 voix – Abstention : 1 voix**



**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 22b à l'ordre du jour :**

**Création d'une commission "Démocratie Participative" - Version initiale.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 25 à l'ordre du jour :**

**Modification des statuts de la société publique locale des Deux-Rives : suppression du Comité de contrôle analogue et mise en place du Comité technique.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 30 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 11 voix**



## Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 27 à l'ordre du jour :**

**Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 41 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 13 voix**



## Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 37 à l'ordre du jour :**

**Strasbourg Capitale mondiale du livre 2024 : commande d'une œuvre d'art sur la place du Château pour la période estivale.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 12 voix**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 38a à l'ordre du jour :**

**Livre et illustration : mise en place de dispositifs d'aide à la recherche et à la création au bénéfice des auteurs et autrices du territoire – Amendement déposé par Mme Catherine TRAUTMANN.**

Résultats du vote :

**Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 45 voix – Abstention : 0 voix**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 38b à l'ordre du jour :**

**Livre et illustration : mise en place de dispositifs d'aide à la recherche et à la création au bénéfice des auteurs et autrices du territoire – Version initiale.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 55 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix**



## Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 42 à l'ordre du jour :**

**Dénomination des rues et des écoles.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**



**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 50a à l'ordre du jour :**

**Versement de subventions aux associations sportives de territoire – Amendement déposé par Mme Catherine TRAUTMANN.**

Résultats du vote :

**Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 40 voix – Abstention : 1 voix**



**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 50b à l'ordre du jour :**

**Versement de subventions aux associations sportives de territoire – Version initiale.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**



## Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 51 à l'ordre du jour :**

**Instauration du droit de préemption des fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux au sein de la ville de Strasbourg.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**



**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 55 à l'ordre du jour :**

**Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne 2021-2023" : attribution d'une subvention au titre du dispositif "Agora Strasbourg capitale européenne".**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**



## Conseil municipal du 25 septembre 2023

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 57 à l'ordre du jour :**

**Dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN : modification des conditions d'attribution de bourses municipales d'études supérieures.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 60 à l'ordre du jour :**

**Gestion des réserves naturelles : bilans d'activité et comptes de résultat 2022.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 62 à l'ordre du jour :**

**Renouvellement des baux de chasse : Procédure de réservation des forêts propriétés de la ville de Strasbourg hors du ban communal.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 7 voix**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 63 à l'ordre du jour :**

**Renouvellement des baux de chasse : Procédure de location sur le ban communal de Strasbourg.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 47 voix – Contre : 1 voix – Abstention : 7 voix**





**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 73 à l'ordre du jour :**

**Terre des chiens : attribution d'une subvention à l'association.**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**



**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLEES

**Point 74 à l'ordre du jour :**

**Motion présentée par le Groupe "Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire" -  
Solidarité avec les Clestra !**

Résultats du vote :

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Conseil municipal du 25 septembre 2023**

SERVICE DES ASSEMBLÉES

**Point 75 à l'ordre du jour :**

**Motion présentée par le groupe "Strasbourg Ecologiste et Citoyenne" - Contre l'enfouissement des déchets définitifs de Stocamine, pour la préservation de la plus grande nappe phréatique d'Europe.**

Résultats du vote :

**Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 3 voix – Abstention : 0 voix**